

DÉPARTEMENT
Du
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE MILLERY

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal du 12 mai 2022**

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 27
Présent(s) : 19
Votants : 26

Le Maire de Millery certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

Le 12 mai 2022, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 5 mai 2022, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire :

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, BUGNET Jean Marc, ROTHEA Céline, CHAPUS Josiane, M. MARTIAL Gilles, CASTELLANO Michel, Mme GERVAIS Annie, SOTTET Jean Dominique, BOULIEU Anne Marie, PUYJALINET Eric, GAUFRETEAU Philippe, CANAL Roberto, BARRAULT Claire, THEVENARD Stéphane, LAZE Gaëlle, LE FLEM Céline, FOURNIER- MOTTET Benoit, DENIS Pascale, DELAFOSSE Loïc.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : Mme JOUBERT Marie-Josèphe donne pouvoir à Mme GAUQUELIN Françoise, M. LEVEQUE Guillaume donne pouvoir à M. GAUFRETEAU Philippe, Mme ROGNARD Evelyne donne pouvoir à M. CASTELLANO Michel, Mme DEVAUX Carole donne pouvoir à Mme LE FLEM Céline, Mme FAVETTA Evelyne donne pouvoir à Mme BOULIEU Anne-Marie, M. GIRARDOT Clément donne pouvoir à Mme BARRAULT Claire, M. SOLARI Charles donne pouvoir à Mme DENIS Pascale.

Absents : Mme BRET-VITTOZ Monique.

Secrétaire : Mme BARRAULT Claire

RESSOURCES HUMAINES

N°27-2022 – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Mme le Maire

Vu la loi du 26 janvier 1984 et notamment son article 34 précisant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Ainsi, il appartient au conseil de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Vu la délibération n°14-2022 du Conseil Municipal du 30 mars 2022 relative à la dernière mise à jour du tableau des effectifs,

En vue du remplacement de l'agent de police municipal pour mutation dont le départ est prévu au 30 juin, et au regard des candidatures reçues à ce jour, il est proposé d'élargir également ce poste sur le cadre d'emploi des gardes champêtre- catégorie C de la filière sécurité- à temps complet.

Suite aux entretiens de recrutement pour cause de départ à la retraite d'un agent en charge de la coordination comptable, budgétaire et paies, il est proposé d'ouvrir un poste sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs – catégorie C de la filière administrative - à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER l'ouverture d'un poste dans le cadre d'emploi de garde champêtre (catégorie C de la filière sécurité) à temps complet,**
- **D'APPROUVER l'ouverture d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs (catégorie C de la filière administrative) à temps complet,**
- **DE DIRE que le crédit sont prévus au chapitre 012 du budget**

*Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits
Suivent au registre les signatures des membres
Présents
Extrait certifié conforme*

Le Maire,
Françoise GAUQUELIN



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 13/05/2022
Et publication le 17/05/2022
Le Maire

Françoise GAUQUELIN

